DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE ET LOIR
Division des personnels enseignants du 1er degré SAGIPE 37

ANNEXE 2

DECLARATION COMMUNE DU CHOIX DE L'ALLOCATAIRE DU SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT) POUR LES PARENTS FONCTIONNAIRES*

*concerne également les agents publics exerçant dans des organismes financés à plus de 50 % par l'Etat

IDENTIFICATION DE L'AGENT GERE PAR LE SAGIPE – 1er PARENT

Nom d'usage…… Prénom…….

Nom de famille……

Grade…….....

Etablissement……..

IDENTIFICATION DU 2e PARENT

Nom d'usage…… Prénom…….

Nom de famille……

Grade…….....

Employeur…….

ENGAGEMENT DES PARENTS

Nous, soussignés, désignons d'un commun accord ☐ L'AGENT GERE PAR LE SAGIPE

☐ LE 2E PARENT (1)

comme le bénéficiaire du supplément familial de traitement.

Fait à le

Signature de l'agent géré par le SAGIPE Signature du 2e parent

(1) Date et visa obligatoires du service gestionnaire du 2e parent (sauf si les 2 parents sont gérés par le SAGIPE)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer votre prise en charge financière. Les destinataires des données sont les services de gestion des personnels de la DSDEN d'Eure-et-Loir. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la DSDEN d'Eure-et-Loir, division des personnels enseignants du 1er degré – 15 place de la République – 28019 Chartres cedex.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.